

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 janvier 2007
(convocation du 8 janvier 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Janvier Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL J. Didier à M. MILLET Thierry (jusqu'à 10 h 10)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme DESSERTINE Laurence à M. MANGON Jacques (jusqu'à 10 h 15)	Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 09 h 55)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	Mme PARCELIER Muriel à M. LOTHAIRES Pierre (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

PESSAC - Aménagement de l'avenue du Général Leclerc entre l'avenue du Haut Lévêque et la rue de la Poudrière - Déclaration de projet

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2005/0107 du 25 février 2005, le conseil de Communauté décidait de requérir de Monsieur le Préfet la Déclaration d'Utilité Publique concernant l'aménagement de l'avenue du général Leclerc sur la commune de Pessac

En application de l'article L.126-1 du code de l'Environnement, inséré par la loi n°2002.276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité et de l'article L.11-1-1 du code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, notre Etablissement public doit se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Le projet d'aménagement de voirie consiste à concilier le rôle d'itinéraire intercommunal de cette voie avec les fonctions urbaines existantes en s'attachant à améliorer la sécurité.

Pour ce faire, la Communauté urbaine de Bordeaux envisage d'aménager, deux bandes latérales affectées au cheminement des cyclistes et des piétons, de part et d'autre de l'avenue du Général Leclerc à Pessac.

Le projet est d'intérêt général car il s'inscrit dans la démarche engagée par la Communauté urbaine de Bordeaux correspondant au programme de travaux d'aménagement de voiries d'intérêt communautaire, conformément aux prescriptions du Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.)

L'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, s'est déroulée du 12 juin 2006 au 13 juillet 2006 inclus.

A l'issue de l'enquête publique, dans son rapport du 31 octobre 2006, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement de trottoirs et pistes cyclables de part et d'autre de l'avenue du Général Leclerc, assorti de réserves et de recommandations ne remettant pas en cause l'intérêt général du projet.

Afin de prendre en compte les observations formulées par le commissaire enquêteur et notamment celle concernant une zone d'arbres remarquables, la Communauté urbaine de Bordeaux a modifié le projet sur le tronçon compris entre la rue Jean Mermoz et l'avenue des Provinces pour le réaliser dans l'emprise de 14 m disponible, sans impact sur les limites de propriété actuelles.

L'emprise publique de 14 m permet de satisfaire aux fonctions suivantes :

- 2 trottoirs

- 2 pistes cyclables latérales
- 2 bandes de protection
- 1 file de circulation par sens

Concernant les deux autres tronçons entre l'avenue Pierre Castaing et la rue Jean Mermoz, et entre l'avenue des Provinces et la rue de la Poudrière, les caractéristiques géométriques de l'aménagement correspondent au profil en travers type suivant, dans une emprise publique de 18 m:

- 2 trottoirs
- 2 pistes cyclables latérales
- 2 bandes de protection
- 2 bandes de stationnement longitudinal
- 1 file de circulation par sens

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir confirmer que l'opération susvisée présente un caractère d'intérêt général et qu'elle s'inscrit pleinement dans le Plan des Déplacements de la Communauté urbaine de Bordeaux qui justifie sa réalisation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 janvier 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 FÉVRIER 2007**

M. ALAIN DAVID

